

## Mot de la coordonnatrice

Bonjour,

Je profite de l'occasion de la dernière parution de l'infolettre avant l'automne pour vous annoncer mon départ à la retraite, prévu pour septembre prochain.

C'est avec émotion que je quitterai mes fonctions après avoir œuvré 35 ans au sein du réseau de la santé et des services sociaux, dont dix ans en partenariat avec les RI-RTF.

Dès que nous serons en mesure de le faire, nous vous informerons de l'identité de la personne qui me succèdera dans mes fonctions. Toutes les mesures seront mises en place afin d'assurer la continuité des dossiers en cours relativement au suivi de la qualité des services rendus aux usagers.

Je vous souhaite une belle continuité à titre de ressource et je profite de cette dernière tribune pour vous remercier encore une fois de votre engagement quotidien auprès des usagers.

Cordialement,

Myriam Tremblay

Coordonnatrice au suivi de la qualité

## Nouvelle trajectoire de demande d'hébergement en RI-RTF

### La trajectoire

La présente vise à vous informer du déploiement de la nouvelle trajectoire unique relative aux demandes d'hébergement en RI-RTF s'adressant aux clientèles jeunesse, santé mentale et DI-TSA-DP. Cette trajectoire, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin dernier, fait suite à la démarche de Kaizen qui a été réalisée en mars 2017. Ce projet avait pour objectif d'établir un processus permettant de garantir un accès aux ressources d'hébergement qui soit équitable et efficient pour les usagers ayant des besoins en ce sens.

### Les gains

Cette démarche a notamment permis d'harmoniser les pratiques et de bonifier les documents à compléter pour effectuer une demande résidentielle. De plus, cette nouvelle trajectoire a permis de clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants au sein de l'établissement.

### Les changements que vous observerez à titre de RI-RTF

Dorénavant, la présentation du profil des usagers, de même que l'ensemble des actions liées à l'intégration, se feront directement par l'intervenant de l'utilisateur. Par exemple, ce dernier aura à planifier l'intégration, s'assurer que vous ayez les connaissances et les formations requises pour rendre les services particuliers à l'utilisateur, accompagner celui-ci le jour de l'intégration, vous transmettre le rapport sommaire, vous soutenir lors de l'intégration de l'utilisateur dans votre milieu, etc.

L'intervenant de l'utilisateur est également responsable des actions liées au départ de celui-ci. Il planifie notamment le déménagement, vous informe de la date de départ, met en place les services nécessaires, accompagne l'utilisateur le jour du départ, etc.

Dans l'éventualité où vous auriez des questions ou des préoccupations relativement à cette nouvelle trajectoire, nous vous invitons à vous référer à votre intervenant au suivi de la qualité.



## Capsule portant sur les services communs

### Assurer le confort et la sécurité

*« Les conditions de température, d'humidité et d'éclairage sont adéquates. L'aération est satisfaisante. Les actions à poser en cas d'urgence sont prévues. L'espace est aménagé de façon fonctionnelle et sécuritaire pour les besoins des usagers et selon leur condition. Les produits et les objets dangereux ou toxiques sont rangés dans des endroits sécuritaires prévus à cet effet. La ressource prend les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents ou incidents et, le cas échéant, fait les déclarations selon la procédure prévue à l'article 233.1 de la Loi. »<sup>1</sup>*

Assurer le confort de l'utilisateur signifie, entre autres, que les pièces de la résidence doivent être suffisamment éclairées par la présence de lumière naturelle ou d'un éclairage d'appoint. La température doit répondre aux besoins des usagers et notamment tenir compte de leur

âge et de leur condition de santé. Par exemple, la température de la chambre d'un bébé pourrait être différente de celle d'une personne vieillissante. Par ailleurs, durant les périodes de grandes chaleurs estivales, il est important de s'assurer du bien-être des usagers afin d'éviter des conséquences négatives sur leur santé. Ainsi, la ressource doit faire en sorte que les lieux soient suffisamment aérés ou encore mettre en place les équipements nécessaires pour rendre la résidence plus confortable : ventilateur, climatiseur, déshumidificateur, etc. Cela peut également signifier de planifier des activités extérieures pour que les usagers aient accès à des endroits climatisés et puissent se rafraîchir.

Assurer la sécurité de la clientèle signifie notamment de mettre les objets dangereux hors de la portée des usagers. Par exemple, lors de travaux extérieurs ou intérieurs, il est important de bien ranger le matériel tel que les outils, les pots de peinture, les clous, etc. afin de réduire les risques d'accident. De plus, les besoins en matière de sécurité pouvant différer d'une clientèle à l'autre, la ressource devra adapter son milieu en conséquence. Les jeunes enfants peuvent avoir besoin de barrières de sécurité et de cache-prises électriques, tandis que pour les personnes à mobilité réduite, la ressource doit s'assurer que les aires de circulation soient dégagées afin d'éviter les chutes et de faciliter l'accès aux différentes pièces de la résidence.

Dans le cas où un accident ou un incident se produirait, il est alors de votre responsabilité de déclarer l'événement à l'établissement en complétant le formulaire AH-223 prévu à cet effet. Pour plus de détails concernant la déclaration d'événements, vous pouvez vous référer à l'infolettre du mois d'avril 2017 ou encore interpeller l'intervenant clinique de l'utilisateur concerné par l'accident ou l'incident.



<sup>1</sup> Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial

# Mesures préventives estivales

Afin de bien protéger les usagers, voici quelques conseils préventifs concernant le soleil et la chaleur accablante.

## Se protéger du soleil et des rayons UV

Le soleil est essentiel à la vie. Cependant, il faut s'y exposer de façon sécuritaire. Une exposition répétée et excessive aux rayons ultraviolets (UV) du soleil peut :

- endommager la peau;
- causer des lésions aux yeux;
- augmenter le risque de cancer de la peau.

Le bronzage est un signe que la peau a subi des dommages cellulaires profonds. Il est déconseillé de se faire bronzer, que ce soit au soleil ou sous les lampes de bronzage artificiel.

Pour connaître l'intensité des rayons UV du soleil afin de vous aider à planifier vos activités à l'extérieur, référez-vous à l'indice UV. Vous pouvez connaître l'indice UV prévu pour la journée en consultant vos prévisions météorologiques locales. Plus celui-ci est élevé, plus vous devez vous protéger.

## Personnes à risque

Certaines personnes sont plus sensibles aux rayons UV, car elles ont naturellement moins de mélanine dans la peau. La mélanine est le pigment noir qui absorbe les rayons UV, contribuant ainsi à protéger la peau.

Les personnes qui risquent le plus de subir des dommages après avoir été exposées à ces rayons sont celles qui ont :

- une peau pâle;
- des yeux bleus;
- des cheveux blonds ou roux.

### Il fait très chaud!

**40°**  
**30°**  
**20°**  
**10°**  
**0°**

**Vous état de santé peut se détériorer rapidement.**

**Pour vous protéger des effets de la chaleur :**

- buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- passez au moins **2 heures par jour** dans un **endroit climatisé ou frais**;
- réduisez les efforts physiques.

En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé au **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus : [www.sante.gouv.qc.ca](http://www.sante.gouv.qc.ca)

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Vous devez toujours vous protéger, même si le ciel est nuageux.

## Comment vous protéger

Voici quelques recommandations :

- protégez-vous adéquatement si vous demeurez au soleil pendant plus de 15 minutes, particulièrement entre 11 h et 15 h. En effet, c'est la période où l'intensité des rayons UV est la plus élevée;
- n'utilisez jamais d'appareils de bronzage artificiel.

Lors de vos activités extérieures :

- restez à l'ombre autant que possible, même sur la plage, en utilisant des parasols;



- portez des vêtements protecteurs tels qu'un chapeau à large bord ou une casquette, une chemise à manches longues et des pantalons longs. Portez de préférence des vêtements tissés ou tricotés serrés, plutôt que des vêtements faits de tissus plus amples;
- portez des lunettes de soleil qui protègent les yeux aussi bien des rayons UVA que des rayons UVB. Choisissez de préférence des lunettes dont la forme suit de près votre visage et qui protègent à la fois le devant et le côté des yeux;
- si vous ne pouvez éviter de vous exposer au soleil, appliquez régulièrement une crème solaire dont le facteur de protection solaire (FPS) est de 30 ou plus.

L'utilisation d'une crème solaire approuvée par l'Association canadienne de dermatologie est recommandée. Voici quelques conseils à cet effet :

- appliquez la crème sur les parties de la peau non protégées par les vêtements. Une façon simple de déterminer la quantité de crème à appliquer est de remplir la paume de votre main;
- étendez la crème 30 minutes avant de vous exposer au soleil, surtout lorsque vous prévoyez de vous baigner;
- appliquez de nouveau la crème après la baignade ou à la suite d'activités physiques.

## Protégez vos enfants

La peau des enfants est plus sensible aux rayons du soleil que celle des adultes. Évitez d'exposer vos enfants au soleil sans protection entre 11 h et 15 h. Donnez-leur l'exemple en adoptant les mesures de protection recommandées.

Voici quelques mesures supplémentaires que vous pouvez prendre pour protéger les enfants.

# Il fait très chaud!

**Précautions à prendre pour les enfants**  
En période de grande chaleur, l'état de santé d'un enfant peut se détériorer rapidement.

**Assurez-vous :**

- de lui faire boire de l'eau toutes les 20 minutes;
- de rafraîchir sa peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- de lui faire prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;
- de planifier ses activités extérieures avant 10 h et après 15 h;
- de l'habiller avec des vêtements légers et de lui couvrir la tête d'un chapeau à large bord.

Pour le bébé allaité, donner le sein plus souvent.  
Pour le bébé nourri au biberon, offrir de l'eau entre les boires.

Ne jamais laisser un enfant ou un bébé seul dans une voiture ou une pièce mal aérée, même quelques minutes.

**Signes importants à surveiller :**

- moins d'urine et urines foncées;
- peau, lèvres ou bouche sèches;
- maux de tête, vomissements ou diarrhée;
- couleur anormale de la peau, pâle ou rouge;
- yeux creux et fermés;
- température du corps élevée, 38,5 °C et plus (rectal);
- agitation inhabituelle, irritabilité ou confusion;
- difficulté à respirer;
- somnolent, dort beaucoup et difficile à réveiller.

Si l'enfant ou le bébé présente un ou plusieurs de ces signes ou si vous avez des questions sur sa santé, appelez Info-Santé en composant le **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**  
Pour en savoir plus : [www.sante.gouv.qc.ca](http://www.sante.gouv.qc.ca)

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

16-309-0006 © Gouvernement du Québec, 2016

## Pour les bébés de moins de 6 mois

N'appliquez pas de crème solaire aux bébés de cet âge. Leur peau est très sensible et l'application d'une crème pourrait causer des réactions allergiques.

Pour protéger votre bébé :

- gardez-le à l'ombre, en le mettant par exemple dans une poussette couverte ou sous un parasol;
- mettez-lui un chapeau à large bord;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- autant que possible, ne planifiez pas d'activités à l'extérieur durant la période où l'intensité du rayonnement UV est la plus élevée, soit entre 11 h et 15 h. Choisissez plutôt d'autres moments dans la journée.

## Pour les enfants de plus de 6 mois

Pour protéger votre enfant :

- gardez-le à l'ombre;
- mettez-lui un chapeau;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- appliquez la crème solaire sur les zones non protégées par les vêtements 30 minutes avant que l'enfant aille à l'extérieur, même si le ciel est nuageux :
- répétez l'application de la crème solaire toutes les 2 heures et après chaque baignade.

Vous pouvez appliquer de la crème solaire aux enfants de plus de 6 mois. Cependant, assurez-vous d'utiliser une crème ayant un FPS de 30 ou plus sans PABA, un ingrédient pouvant causer des réactions allergiques.

## Les médicaments et les rayons UV

Certains médicaments sont photosensibilisants, c'est-à-dire qu'ils rendent la peau plus sensible aux rayons du soleil. Ils peuvent entraîner, entre autres, de l'irritation, des rougeurs et de l'enflure.

Si vous ou votre enfant prenez des médicaments, informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir s'ils sont photosensibilisants.

Référence : <http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/se-protger-du-soleil-et-des-rayons-uv/>

## Chaleur accablante ou extrême

La chaleur accablante se caractérise par une température de 30°C ou plus et un indice humidex (effet combiné de la température et du taux d'humidité) qui atteint ou dépasse 40°C. La définition de chaleur extrême varie selon les régions. En moyenne, la température doit se situer entre 31 et 33°C le jour et entre 16 et 20°C la nuit, pendant 3 journées consécutives.

La chaleur accablante ou extrême peut provoquer de la sécheresse et entraîner des incendies de forêt. Elle présente un risque pour la santé des citoyens, en particulier pour celle des personnes vulnérables.

## Suivez les conseils de prévention et les règles de sécurité

Pour diminuer les risques lors d'un épisode de chaleur accablante ou extrême, évitez les excès de chaleur qui mettent le corps à l'épreuve et peuvent avoir des répercussions sur la santé. Voici quelques recommandations :

- portez des vêtements légers;
- abritez-vous sous un parasol, à l'extérieur, ou portez un chapeau à large bord et bien aéré;
- utilisez un écran solaire pour vous protéger des rayons ultraviolets;
- réduisez vos efforts physiques, particulièrement au milieu de la journée, quand il fait le plus chaud;
- buvez beaucoup d'eau (six à huit verres d'eau par jour pour un adulte);
- évitez de consommer des boissons alcoolisées;
- passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais (bibliothèques, centres commerciaux, etc.);
- prenez au moins une douche ou un bain frais par jour

ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;

- fermez les rideaux et les stores pour maintenir la fraîcheur dans votre maison;
- ouvrez toutes les fenêtres le soir venu, s'il fait plus frais à l'extérieur;
- servez-vous de la climatisation pour faire baisser la température plus rapidement dans votre demeure.

Par ailleurs, en période de chaleur accablante, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement.

Source : [Urgence Québec, Chaleur accablante ou extrême](#)

## Chez les bébés et les enfants

En période de chaleur accablante ou extrême, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement. Vous pouvez prendre certaines précautions pour améliorer leur confort et diminuer les risques pour leur santé.

- Hydratez vos enfants suffisamment :
  - faites-leur boire de l'eau toutes les 20 minutes;
  - donnez le sein plus souvent aux bébés allaités;
  - offrez de l'eau entre les boires aux bébés nourris au biberon.
- Rafraîchissez-les souvent :
  - dans la piscine, ou faites-leur prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;
  - à l'aide d'une serviette mouillée appliquée plusieurs fois par jour sur leur peau.
- Protégez-les de la chaleur :
  - habillez-les avec des vêtements légers;
  - couvrez leur tête d'un chapeau à large bord;
  - ne les laissez jamais seuls dans une pièce mal ventilée;
  - ne les laissez jamais seuls dans une voiture.

- Limitez leur exposition à la chaleur :

- limitez leurs activités extérieures, comme les compétitions sportives d'endurance;
- planifiez ces activités avant 10 h et après 15 h, alors que la chaleur est moins intense;
- limitez ou interrompez les activités physiques des enfants souffrant d'une maladie aiguë ou chronique.

Source : [Portail Santé mieux-être, Prévenir les effets de la chaleur accablante et extrême](#)

\* \* \*



# Offres de formations

## SCFP

Trois offres de formations s'adressant aux ressources représentées par le SCFP sont proposées durant les mois de septembre et octobre 2018. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 5 et 6 septembre et 4 et 5 octobre 2018 : Intervention thérapeutique lors de conduite agressive (I.T.C.A.)
- 11 septembre 2018 : Gestion des risques
- 19 septembre 2018 : Se mobiliser et s'adapter aux changements

Vous trouverez en annexe les trois fiches synthèse détaillées pour chacune des formations offertes en septembre et octobre prochains ainsi que le formulaire de remboursement de dépense.

**Important :** remplissez un formulaire par formation suivie.

## FFARIQ

Trois offres de formation s'adressant aux ressources représentées par la FFARIQ sont proposées durant les mois de septembre et octobre 2018. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 7 septembre ou 22 octobre 2018 : Relayeur en prévention du suicide
- 15 et 16 octobre 2018 : Gestion de conflits
- Formation en ligne : Trouble déficitaire de l'attention et hyperactivité

Vous trouverez en annexe les fiches synthèse détaillées pour chacune des formations ainsi que des documents à compléter et à transmettre selon la formation suivie.



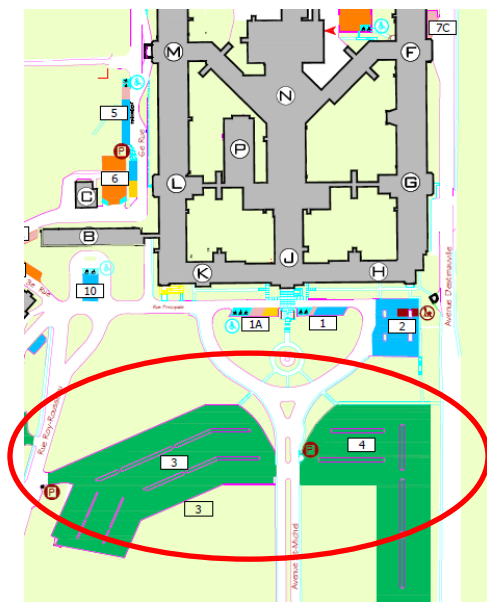


## Fiche synthèse de formation - SCFP

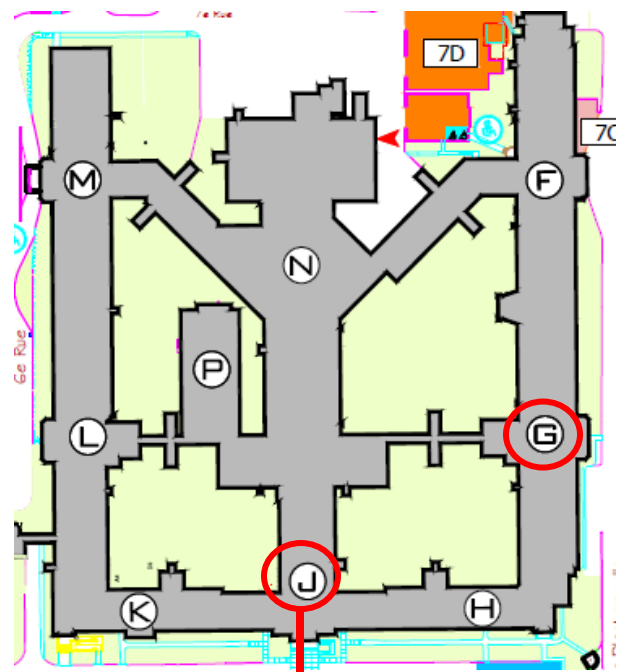
Titre de la formation	Intervention thérapeutique lors de conduite agressive (I.T.C.A.)
Clientèle visée	Responsables de ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil, des régions de Québec, Portneuf et Charlevoix
Objectifs généraux	<p><b>L'intervenant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une attitude professionnelle lors de leurs interventions</li> <li>• Développer et/ou parfaire un certain nombre d'outils tant théoriques que pratiques</li> <li>• Saisir le sens général des conduites agressives ainsi que les procédures à mettre de l'avant lors de leur apparition</li> <li>• Développer un sentiment de confiance et maîtrise personnelle</li> <li>• Augmenter leur sécurité sur le plan physique et psychologique</li> <li>• Être sensible au stress professionnel et aux moyens disponibles afin de le réduire voire le contrôler</li> </ul> <p><b>Le client</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se sentir considéré, versus la résolution de ses difficultés</li> <li>• Se sentir unique et rassuré lors de perte de contrôle</li> <li>• Augmenter son répertoire de comportements</li> <li>• De saisir le sens profond de ses comportements</li> <li>• D'être sécurisé et protégé</li> <li>• D'avoir réponse à ses besoins de façon acceptable</li> </ul> <p><b>Le milieu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De devenir proactif face au traitement des conduites agressives</li> <li>• Établir une communication efficace entre les différents intervenants</li> <li>• Assurer la sécurité et la protection du personnel et du client</li> <li>• Réduire les accidents en développant un environnement sécurisant</li> <li>• Être conforme à la philosophie et au code d'éthique de l'établissement</li> <li>• Organiser le milieu tant au niveau physique qu'au niveau structurel</li> </ul>
Durée	2 jours (14 heures)
Date, heure et lieu	<p>Site IUSMQ, 2601, Chemin de la Canardière; G1J 2G3; Local G-0219 8h30 à 16h30 (pour les deux jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5-6 septembre 2018</li> <li>• 4-5 octobre 2018</li> </ul>
Nombre de participants	16 personnes maximum

Formateur(s)	À déterminer
Méthodologie d'enseignement	En présentiel, présentation théorique et exercices pratiques
Type(s) d'évaluation	Évaluation de la journée de formation
Modalités d'inscription	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Catherine Salvat, agente de formation au 418-661-5666 poste 4337, du lundi au vendredi. La date limite d'inscription est le 21 mars 2018
Repas	Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Repas complet pour un peu moins de 9\$ (taxes incluses). Argent comptant seulement. À noter que plusieurs restaurants se trouvent à proximité Guichet ATM à l'entrée de la cafétéria.

### Plan des ailes à l'IUSMQ



Stationnements 3 et 4



Entrée principale, Accueil

## Fiche synthèse de formation- SCFP

Titre de la formation	Gestion des risques
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil, des régions de Québec, Portneuf et Charlevoix</li> </ul>
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation a trois objectifs généraux :               <ol style="list-style-type: none"> <li>présenter aux participants les notions de base sur la gestion des risques ;</li> <li>présenter aux participants les notions de base sur la déclaration des événements indésirables;</li> <li>présenter aux participants la procédure pour compléter un rapport de déclaration.</li> </ol> </li> </ul>
Contenu	<p>La formation permettra aux participants de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Qu'est-ce que la gestion des risques ?</li> <li>Qu'est-ce que la culture de sécurité ?</li> <li>Pourquoi faut-il déclarer les événements indésirables ?</li> <li>Quels événements faut-il déclarer ?</li> <li>Qui doit faire la déclaration ?</li> <li>Comment faut-il compléter le formulaire de déclaration ?</li> <li>Qu'est-ce que la divulgation des événements ?</li> </ul>
Durée	2h par formation
Dates, heure et lieu	<p>11 septembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 groupes : 10h à 12h (AM) – 13h à 15h (PM)</li> <li>Salle D1-555/ Hôpital de Baie-Saint-Paul, 74, rue Ambroise Fafard</li> </ul>
Formateur(s)	Le nom des formateurs est à confirmer.
Groupe	20 personnes maximum par groupe
Type d'évaluation	Évaluation de la journée de formation
Modalité d'inscription	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Catherine Salvas, agente de formation au 418-661-5666 poste 4337, du lundi au vendredi.
Stationnement	Pour Charlevoix, aucun frais n'est associé au stationnement.



## Fiche synthèse de formation - SCFP

<b>Titre de la formation</b>	<b>Se mobiliser et s'adapter aux changements</b>
<b>Clientèle visée</b>	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil, des régions de Québec, Portneuf et Charlevoix
<b>Objectifs généraux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les enjeux humains liés aux changements</li> <li>• Identifier des leviers d'action pour favoriser l'adaptation au changement</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature d'un changement et ses impacts;</li> <li>• Le processus d'adaptation et l'évolution normale des dispositions face à un changement;</li> <li>• La nature humaine sous l'angle des neurosciences;</li> <li>• Les sources de mobilisation pour une personne;</li> <li>• La création d'un environnement facilitant pour l'humain.</li> </ul>
<b>Date, heure et lieu</b>	Site IUSMQ, 2601, Chemin de la Canardière; G1J 2G3; Local : F-1427 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 septembre 2018; 13h à 16h (3h)</li> </ul>
<b>Nombre de participants</b>	20 personnes maximum
<b>Formateur(s)</b>	Lucie Legault; ASSTSAS
<b>Méthodologie d'enseignement</b>	En présentiel, présentation théorique et exercices pratiques
<b>Type(s) d'évaluation</b>	Évaluation de la journée de formation
<b>Modalités d'inscription</b>	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Catherine Salvas, agente de formation au 418-661-5666 poste 4337, du lundi au vendredi.
<b>Repas</b>	Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Repas complet pour un peu moins de 9\$ (taxes incluses). Argent comptant seulement. À noter que plusieurs restaurants se trouvent à proximité Guichet ATM à l'entrée de la cafétéria.

## Formulaire de réclamation de dépenses de formation des ressources SVP, écrire en lettre moulée

1. Identification			
Nom de la ressource			
Adresse complète de la ressource			
Nom de la personne participante			
Type d'usagers hébergés	<input type="checkbox"/> DI-TSA-DP	<input type="checkbox"/> Santé mentale	
2. Description de la formation			
Titre de la formation			
Responsable(s) de la formation			
Lieu de la formation			
Date(s) de la formation		Durée de la formation	
3. Montant de la réclamation			
<b>OBLIGATOIRE : Tout montant réclamé doit être accompagné d'une pièce justificative, sauf ceux marqués d'un astérisque.</b>			
Remboursement des dépenses			
Frais d'inscription			\$
Frais de remplacement * (15\$/heure) max 8 h, diner inclus (minimum 3h payé/formation)			\$
Frais de repas (14.30\$ maximum pour le dîner. Peut être réclamé <b>seulement</b> lorsque la formation est d'une durée de plus de 4h00) (21.55\$ maximum pour le souper. Peut-être réclamé <b>seulement</b> si la formation est offerte en soirée)			\$
Frais de déplacement*	Kilométrage :	Indemnité kilométrique X 0,44 \$	Total : \$
Frais de stationnement			\$
<b>Total de la réclamation</b>			<b>\$</b>

Date	Signature
Date	Autorisation

Transmettre le formulaire complété avec les pièces justificatives, s'il y a lieu (maximum 30 jrs après la formation) au CRDIQ, 7843, rue des Santolines, Québec, G1G 0G3, Local : A-0253.8 (pour les ressources sises dans la région de Québec) ou à madame Marie-Pier Audy à l'hôpital de Baie-St-Paul, au 74 rue Ambroise-Fafard, Baie-St-Paul G3Z 2J6, (pour les ressources sises sur le territoire de Charlevoix).

N.B. Veuillez indiquer sur l'enveloppe de retour : *Réclamation de dépenses de formation.*





## Fiche synthèse de formation- FFARIQ

Titre de la formation	Relayeur en prévention du suicide
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsables des ressources de type familial (RTF) représentées par la FFARIQ</li> </ul>
Objectifs généraux & Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous permet de dépister, guider et orienter les personnes aux prises avec la problématique du suicide. Vous serez aussi habilités à établir le contact et à assurer le lien entre les personnes suicidaires et les ressources d'aide du territoire.</li> </ul>
Durée	7h; soit une journée de formation
Dates, heure et lieu	Site IUSMQ, 2601, Chemin de la Canardière, Québec, G1J 2G3; Local G-4238 <b>8h30 à 16h30</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vendredi 7 septembre 2018</li> <li>Lundi 22 octobre 2018</li> </ul>
Formateur(s)	À venir; Centre de prévention du suicide
<b>IMPORTANT</b>	Vous trouverez un document à compléter avant le début de la formation. Une fois complété, il est important de le retourner à madame Catherine Salvas, selon la procédure mentionné ci-dessous; <ul style="list-style-type: none"> <li>Envoyer par <b>courriel</b> : <a href="mailto:catherine.salvas.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca">catherine.salvas.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</a></li> <li>Par <b>courrier</b> : 2915, avenue du Bourg-Royal; bureau 4013.4 Québec (Qc) G1C 3S2</li> </ul>
Type d'évaluation	Évaluation de la journée de formation
<b>Modalité d'inscription</b>	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Catherine Salvas, agente de formation au 418-661-5666 poste 4337, du lundi au vendredi. <b>La date limite d'inscription est de 7 jours AVANT la formation</b>
Stationnement	Stationnement autorisé dans la section Visiteurs au coût maximal journalier de 12\$. Les stationnements sont situés en face de l'IUSMQ
Repas	Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Repas complet pour un peu moins de 9\$ (taxes incluses). Argent comptant seulement. À noter que plusieurs restaurants se trouvent à proximité Guichet ATM à l'entrée de la cafétéria.



**Formation du** 7 septembre ou 22 octobre 2018

**À compléter et retourner à : [catherine.salvas.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:catherine.salvas.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca)** Ces informations sont confidentielles : nous les recueillons afin d'ajuster la formation aux besoins de la clientèle. Afin de vous offrir un soutien personnalisé, il est possible que nous vous contactions pour préciser certaines informations. De plus, nous vous demandons d'inscrire votre adresse postale.

**ATTENTION : Si vous avez perdu un proche par suicide dans la dernière année ou êtes touché de près par un proche en détresse, veuillez-nous en faire part en communiquant avec nous afin d'évaluer avec vous la possibilité de participer à cette formation au 418.683.0933 poste 246.**

<b>Nom</b>	
<b>Adresse courriel</b>	
<b>Téléphone</b>	

1. Quel est votre niveau d'aisance à interagir avec une personne suicidaire sur une échelle de 1 à 10 ?  
(1 étant : je ne suis pas à l'aise du tout)

--

2. Quelles sont vos expériences concernant la problématique du suicide :

	<b>Brève description</b>	<b>À quand cela remonte-t-il?</b>
a) Personnelles		
b) Professionnelles		



3. Que pensez-vous du suicide ?

--

4. Y-a-t-il des situations où, pour vous, le suicide est :

<b>Acceptable ?</b>	
<b>Inacceptable ?</b>	

5. Dans votre contexte de travail, y a-t-il des situations où vous vous sentez limité ou impuissant face à une personne suicidaire ?

--

6. Avez-vous déjà suivi une formation en intervention auprès des personnes suicidaires ?  
(Nombre d'heures, année de la formation et nom du formateur) :

--

7. Vivez-vous vous-même de la détresse ou des difficultés particulières actuellement ?

--

## Fiche synthèse de formation - FFARIQ

Titre de la formation	Trouble déficitaire de l'attention et hyperactivité (TDAH)
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables des ressources de type familial (RTF) représentées par la FFARIQ</li> </ul>
Concept	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 capsules sur le TDAH en ligne (<b>gratuite</b>). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Science et TDAH</li> <li>- Visages du TDAH</li> <li>- Diagnostic du TDAH</li> <li>- TDAH et hygiène de vie</li> <li>- TDAH et comportements d'opposition</li> <li>- TDAH et Trouble du spectre de l'autisme (TSA)</li> <li>- TDAH et émotions chez les jeunes</li> <li>- TDAH et émotions chez les grands</li> <li>- TDAH : Stratégies d'intervention</li> <li>- Mieux vivre avec le TDAH chez les jeunes</li> <li>- Mieux vivre avec le TDAH chez les grands</li> <li>- TDAH et école</li> <li>- TDAH et médication</li> </ul> </li> </ul>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée totale de près de 5h (pour les 13 capsules)</li> </ul>
Trajectoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation individuelle. Formation en ligne.</li> <li>• <a href="https://www.cliniquefocus.com/">https://www.cliniquefocus.com/</a>. Pour accéder à la formation, suivre le chemin suivant à partir de la page d'accueil : <ol style="list-style-type: none"> <li>1-Formations disponibles</li> <li>2-TDAH \ VIP – Vidéo d'information pour tous</li> <li>3-Formation</li> <li>4-Sélectionner la capsule que vous désirez visionner</li> </ol> </li> </ul>
Formateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capsules créée sous la supervision scientifique de la Dre Annick Vincent</li> </ul>

## Fiche synthèse de formation-FFARIQ

Titre de la formation	Gestion de conflits
Clientèle visée	Responsables des ressources de type familial (RTF) représentées par la FFARIQ
Objectifs généraux	- Favoriser un climat sain et constructif dans les résidences d'accueil vivant de lourdes difficultés relationnelles
Contenu	- <b><u>Formation divisée en 5 modules</u></b>  <ol style="list-style-type: none"> <li><u>1.</u> Mieux me connaître</li> <li><u>2.</u> Mieux le connaître</li> <li><u>3.</u> Notre relation</li> <li><u>4.</u> Modification de comportement</li> <li><u>5.</u> Gestion de conflits</li> </ol>
Durée	14h; soit deux jours de formation
Dates, heure et lieu	15-16 octobre 2018 de 8h30 à 16h30; Site IUSMQ, 2601, Chemin de la Canardière, Québec, G1J 2G3; Salle : G-4238
Formateur(s)	Francis Corneau; Elogia éducatif
Mot du formateur	<i>Bienvenue à l'avance à la formation « Sauvez le cœur sans perdre la tête »! Il n'y a qu'un seul pré-requis pour assister à cette formation; avoir le goût de participer et peut-être même de se remettre en question un peu!</i>  <i>Je vous fait parvenir deux documents; le premier « Attentes de formation », nous aidera à ajuster le contenu de formation à vos besoins. Il est donc à retourner le plus tôt possible. Le deuxième « Document préparatoire », est à conserver et à apporter à la formation. Il vous sera utile car pour prendre soin des autres, il faut d'abord savoir prendre soin de soi!</i>  <i>N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout questionnement.</i>  <i>À bientôt!</i>
<b>IMPORTANT</b>	Vous trouverez deux documents à compléter avant le début de la formation.
Type d'évaluation	Évaluation de la journée de formation
Modalité d'inscription	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre madame Catherine Salvas, agente de formation au 418-661-5666 poste 4337, du lundi au vendredi.
Stationnement	Stationnement autorisé dans la section Visiteurs au coût maximal journalier de 12\$. Les stationnements sont situés en face de l'IUSMQ
Repas	Cafétéria sur place et micro-ondes disponibles. Repas complet pour un peu moins de 9\$ (taxes incluses). Argent comptant seulement. À noter que plusieurs restaurants se trouvent à proximité.  Guichet ATM à l'entrée de la cafétéria.





FORMATION SUR LA GESTION DE CONFLITS

**Identifiez les 2 valeurs les plus importantes pour vous :**

*(Exemple de valeur : Honnêteté, liberté, respect, etc.)*

-----

**Identifiez vos 2 croyances les plus ancrées :**

*(Exemple de croyance : Ceux qui se lèvent tard sont fainéant, Manquer d'hygiène égale manquer de respect pour les autres, etc.)*

-----

**Identifiez vos 2 plus grandes forces :**

-----

**Identifiez vos 2 plus grandes faiblesses :**

-----

**Identifiez les 2 choses les plus importantes dans la vie :**

-----

**Identifiez les 2 choses que vous appréciez le plus chez une autre personne :**

-----

**Identifiez les 2 choses que vous détestez le plus chez une autre personne :**

-----

